



Division des  
Personnels  
Enseignants du 1<sup>er</sup>  
degré

Bureau des actes  
collectifs- DPE 2

Référence :  
Mouvement 2017  
Demande de priorité  
médicale et/ ou  
sociale

Dossier suivi par  
Monique VEAUGIER  
Téléphone  
04 91 99 67 52

Fax  
04 91 99 67 81  
Mél.

Ce.mouvement13@ac-  
aix-marseille.fr

28-34 boulevard  
Charles Nédelec  
13231 Marseille  
cedex 1

Ouverture Public :

Le directeur académique des services  
de l'Éducation Nationale

à

Mesdames, Messieurs  
les enseignants du 1<sup>er</sup> degré

S/C de Mesdames et Messieurs  
les Inspecteurs de l'Éducation Nationale  
chargés de circonscription

Marseille, le 21 novembre 2016

**OBJET : Participation au mouvement départemental 2017  
Demande de priorité médicale et/ou sociale**

Références : Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Dans le cadre du mouvement départemental 2017, les enseignants du 1<sup>er</sup> degré peuvent solliciter une demande de priorité médicale et/ou sociale.

Les personnels concernés, doivent se faire connaître, en adressant l'imprimé joint en annexe, au service du mouvement D.P.E 2. Ce document permettra d'enregistrer votre demande, et d'assurer son suivi.

Parallèlement, un dossier **sous pli confidentiel** devra être adressé au médecin de prévention et/ou à l'assistante sociale, accompagné des pièces nécessaires (voir imprimé joint). Il est possible de demander une priorité médicale et une priorité sociale. Dans ce cas, fournir les 2 plis confidentiels.

**Important : notez bien sur la ou les enveloppes votre nom et prénom, ainsi la personne concernée (médecin de prévention ou assistante sociale)**

La date limite de réception des dossiers est fixée **au lundi 20 mars 2017**. Aucune demande ne sera examinée après cette date.

Un groupe de travail en présence des représentants des personnels se tiendra après cette date.

A l'issue de cette réunion, une notification sera adressée par le biais de votre messagerie professionnelle, et sous couvert de votre IEN. Il vous appartiendra ensuite de formuler des vœux à l'ouverture du serveur sur SIAM. Une bonification vous sera éventuellement attribuée

Le directeur académique

Signé

Luc Launay